

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Avenant à la convention PACTE 2020</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** l'article 81 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 mars 2020 adoptant la convention financière PACTE 2020,
- VU** le décret du 4 mai 2017 qui précise qu'il s'agit d'un échange dématérialisé de données reposant sur un SI CPF au périmètre étendu - AGORA - à l'ensemble des données relatives à la formation professionnelle, quel que soit son mode de financement.
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
- ENTENDU** André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n°1 à convention financière 2020 du PACTE régional d'investissement dans les compétences entre l'Etat et la Région actant la mobilisation d'une part des crédits du Plan d'investissement dans les compétences afin de financer une aide exceptionnelle aux étudiants infirmiers en IFSI et élèves aides-soignants en IFAS effectivement mobilisés en stage dans les

structures sanitaires et médico-sociales contre le coronavirus, ainsi que le financement complémentaire par l'Etat du développement informatique SOLSTISS, figurant en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Vote dissocié du groupe SERR sur la partie "SOLSTISS" de l'avenant à la convention PACTE 2020 : Abstention du Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain  
Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs